

Trop beau pour être vrai : quand la FNAIM et l'UNIS nous donnent raison

Paris, le 3 Juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Suite au rapport (certes un peu accablant et très bien documenté) réalisé et diffusé par l'UFC-Que-Choisir et l'ARC sur les pratiques tarifaires des syndicats (voir www.unarc.fr/v5jd), la FNAIM et l'UNIS ont publié un communiqué « **assassin** » (pour l'UFC et l'ARC) qui se voulait démonstratif de l'attention portée à leur « **client** » et de leur grand professionnalisme.

Or, que lit-on dans ce communiqué que BOUVARD et PÉCUCHE auraient pu signer?

Cette perle, ce cadeau, cet aveu d'ignorance surprenante :

(...)

« Au cours des huit derniers mois de dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, la FNAIM et l'UNIS ont fait de nombreuses propositions en faveur d'une gestion démocratique des copropriétés :

- **le choix pour les copropriétaires entre compte unique ou séparé ».**
- (...)

Il y a treize ans que le compte séparé est obligatoire - sauf dérogation dont nous demandons la suppression - et nos syndicats proposent (comme solution nouvelle et démocratique) le choix entre... compte séparé et compte unique !

Que dire de plus ? Rien, sinon « **merci** » à la FNAIM et l'UNIS pour cette incroyable et implacable démonstration d'incompétence.

Voici le communiqué de Presse surréaliste de l'UNIS et de la FNAIM :



Copropriétaires : indignez-vous !

30 mai 2013

A l'aube du projet de loi Logement qui va clore huit mois de concertation, la publication par deux associations de consommateurs d'une étude à charge sur les pratiques des syndicats de copropriété est-elle un hasard ?

La profession n'y croit pas. Les deux principaux syndicats de l'immobilier en France, la FNAIM et l'UNIS, sont affligés par le moment choisi pour discréditer, une nouvelle fois, le métier de syndic.

La FNAIM et l'UNIS condamnent ce procédé et s'inscrivent en faux contre les déclarations caricaturales qui voudraient faire croire à l'opinion que les professionnels de l'immobilier ne sont pas des acteurs économiques responsables du monde de l'entreprise, et des intérêts de leurs clients !

La profession est, et a toujours été, attentive à leurs attentes. C'est factuel :

- elle a su se mettre autour de la table avec les associations de consommateurs pour s'accorder à qualifier les prestations de gestion courante des immeubles ;
- elle sait adapter son offre de services pour répondre aux besoins exprimés ;
- elle assure la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des copropriétés.

Au cours des huit derniers mois de dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, la FNAIM et l'UNIS ont fait de nombreuses propositions en faveur d'une gestion démocratique des copropriétés :

- le choix pour les copropriétaires entre un compte unique ou séparé,
- une totale transparence de la comptabilité des copropriétés grâce à des extranets de suivi des budgets et des dépenses,
- la possibilité pour les copropriétés, dans un marché concurrentiel, de choisir librement des prestations complémentaires.

La FNAIM et l'UNIS sont révoltées que soient ainsi bafoués les intérêts des consommateurs. Et cela, alors que les pouvoirs publics se sont dits prêts à favoriser l'intermédiation professionnelle pour lutter contre les dérives de la gestion directe, face aux contraintes juridiques, administratives, comptables et environnementales qui pèsent sur les syndicats de copropriété.

Copropriétaires : indignez-vous !

Communiqué de presse